Procedure file

Informations de base

BUD - Procédure budgétaire 2015/2011(BUD)	Procédure terminée
Budget rectificatif 2/2015: Fonds européen pour les investissements strategiques (EFSI) Voir aussi 2015/0009(COD) Sujet 4.70.01 Fonds structurels, fonds d'investissement en général, programmes 8.70.55 Budget 2015	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets		19/01/2015
	S&D GARDIAZABAL RUBIAL Eider	
	Rapporteur(e) fictif/fictive	
	epp MUREŞAN Siegfried	
	ECR KÖLMEL Bernd	
	TORVALDS Nils	
	TARAND Indrek	
	EFD ZANNI Marco	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, recherche et énergie		10/02/2015
	S&D VAN BREMPT Kathleen	
TRAN Transports et tourisme		29/01/2015
		29/01/2015
	S&D AYALA SENDER Inés	

		RIQUET Dominique	
	REGI Développement régional		11/02/2015
		VAN NISTELROOIJ Lambert	
	CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	GEORGIEVA Kristalina	

Evénements clés

13/01/2015	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2015)0011	
23/06/2015	Vote en commission		
26/06/2015	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	09876/2015	Résumé
26/06/2015	Adoption du projet du budget par le Conseil		
30/06/2015	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0221/2015	Résumé
06/07/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/07/2015	Résultat du vote au parlement		
07/07/2015	Décision du Parlement	T8-0247/2015	Résumé
07/07/2015	Fin de la procédure au Parlement		
07/10/2015	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2015/2011(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
	Voir aussi 2015/0009(COD)
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/8/02563

Portail de documentation

Projet de budget de la Commission		COM(2015)0011	13/01/2015	EC	
Avis de la commission	REGI	PE549.360	27/03/2015	EP	
Avis de la commission	TRAN	PE549.472	14/04/2015	EP	

Avis de la commission	ITRE	PE551.763	15/04/2015	EP	
Projet de rapport de la commission		PE560.613	04/06/2015	EP	
Amendements déposés en commission		PE560.731	15/06/2015	EP	
Position du Conseil sur le projet de budget		09876/2015	26/06/2015	CSL	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A8-0221/2015	30/06/2015	EP	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T8-0247/2015	07/07/2015	EP	Résumé

Acte final

Budget 2015/1766
JO L 261 07.10.2015, p. 0001 Résumé

Budget rectificatif 2/2015: Fonds européen pour les investissements strategiques (EFSI)

OBJECTIF : présentation du projet de budget rectificatif n° 1 au budget général 2015.

CONTENU : le 26 novembre 2014, la Commission a proposé «Un plan dinvestissement pour lEurope», visant à mobiliser au moins 315 milliards EUR d'investissements supplémentaires au cours des 3 prochaines années. À cette fin, un nouveau Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) devrait être établi dans le cadre dun partenariat entre la Commission et la Banque européenne dinvestissement (BEI).

En appui à l'EFSI, le budget de lUE fournirait une garantie de 16 milliards EUR, financée par un fonds de garantie couvrant 50% des engagements en cours.

La proposition législative relative à la création de l'EFSI a été adoptée par la Commission le 13 janvier 2015. Aux termes des conclusions du Conseil européen qui sest tenu le 18 décembre 2014, les législateurs de lUnion sont invités à adopter la proposition d'ici au mois de juin 2015, afin que les nouveaux investissements puissent être activés dès la mi-2015.

Conformément à cette proposition législative, le projet de budget rectificatif (PBR) n° 1 pour lexercice 2015 doit créer la structure budgétaire devant permettre le provisionnement du fonds de garantie et les appels possibles de la garantie de lUnion, ainsi que la budgétisation des crédits pour fournir un soutien consultatif à la sélection, à la préparation et au développement de projets dinvestissement.

Provisionnement du fonds de garantie: les crédits dengagement requis pour le provisionnement du fonds de garantie se montent à 8 milliards EUR de 2015 à 2020 (soit 50% du total de la garantie de lUnion qui est de 16 milliards EUR).

Les crédits de paiement issus du budget général de lUnion seront progressivement versés d'ici à 2020 conformément au calendrier indicatif figurant à lannexe I du projet de règlement instituant le Fonds. Aucun crédit de paiement nest requis pour lexercice 2015.

Le financement des 8 milliards EUR en crédits dengagement nécessaires au provisionnement du Fonds de garantie se décomposerait comme suit:

- 3,3 milliards EUR provenant du mécanisme pour linterconnexion en Europe (MIE);
- 2,7 milliards EUR issus dHorizon 2020 (H2020);
- 2 milliards EUR provenant des marges non allouées sous les plafonds de dépenses du cadre financier pluriannuel (CFP), y compris le recours possible à la marge globale pour les engagements.

Il est en outre proposé de redéployer un montant de 1,35 milliard EUR en crédits dengagement en faveur du nouvel article 01 04 05, afin de provisionner le Fonds de garantie EFSI pour l'exercice 2015 en:

- réduisant de 790 millions EUR les crédits dengagement du MIE (en se fondant sur les programmes de travail pluriannuels sectoriels correspondants);
- réduisant les crédits dengagement dHorizon 2020 à hauteur de 70 millions EUR afin de tenir compte des activités de planification des consortiums et des propositions déjà élaborées par la Communauté de la recherche européenne pour 2015;
- réaffectant 490 millions EUR en 2015 à partir du poste 08 04 01 02 (ITER).

En outre, pour lexercice 2015, la Commission propose de budgétiser 10 millions EUR, à la fois en engagements et en paiements, au profit du nouvel article 01 04 06 à titre de contribution du budget général de lUnion au financement de la plateforme européenne de conseil en investissement (EIAH). La Banque européenne dinvestissement et la Commission estiment à 20 millions EUR le niveau de la contribution annuelle requise de lUnion pour la plateforme. Étant donné que ladoption du règlement EFSI est envisagée pour juin 2015, la Commission propose de budgétiser 10 millions EUR pour 2015. Elle propose en outre de compenser ces montants au moyen dune réduction correspondante des crédits du poste 08 04 01 02 (ITER) en engagements et en paiements.

Structure budgétaire : le PBR n° 1 a donc pour objet de proposer les modifications nécessaires à la nomenclature budgétaire et de procéder à la réaffectation correspondante de 1,36 milliard EUR en crédits dengagement et de 10 millions EUR en crédits de paiement.

Lincidence globale sous l'angle des dépenses et des recettes est neutre pour le budget 2015.

Budget rectificatif 2/2015: Fonds européen pour les investissements strategiques (EFSI)

Le 15 janvier 2015, la Commission a présenté au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 1 au budget général 2015, accompagnant la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques et modifiant les règlements (UE) nº 1291/2013 et (UE) nº 1316/2013.

Lobjectif de ce PBR était de créer la structure budgétaire nécessaire au provisionnement du Fonds de garantie lié au Fonds en 2015.

A cet effet, le PBR propose de redéployer 1,36 milliard EUR en crédits d'engagement pour le nouveau Fonds de garantie et de transférer 10 millions EUR en crédits de paiement pour financer diverses actions dans le cadre du Fonds.

Afin de permettre lensemble de ces redéploiements, une série de réductions budgétaires ont été proposées : 790 millions EUR en crédits dengagements à partir du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), 70 millions EUR en crédits dengagements à partir du programme Horizon 2020 et 500 millions EUR à partir dITER. Une enveloppe de 10 millions EUR serait redéployée du programme ITER également.

Le 26 juin 2015, le Conseil a adopté sa position sur le PBR n° 1/2015, telle quelle figure à l'annexe du projet de budget rectificatif n° 1 au budget général pour 2015 (voir annexe technique du doc. Conseil 9876/15).

Budget rectificatif 2/2015: Fonds européen pour les investissements strategiques (EFSI)

La commission des budgets a adopté le rapport dEider GARDIAZABAL RUBIAL (S&D, ES) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif nº 1/2015 de l'Union européenne pour l'exercice 2015, section III Commission, accompagnant la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques et modifiant les règlements (UE) nº 1291/2013 et (UE) nº 1316/2013.

Les députés rappellent que ce PBR vise à transposer les modifications nécessaires à la nomenclature budgétaire, conformément à l'accord législatif sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), et à prévoir la réaffectation nécessaire de 1,36 milliard EUR en crédits d'engagement et de 10 millions EUR en crédits de paiement.

En effet, aux fins du provisionnement du fonds de garantie en 2015, un montant total de 1,35 milliard EUR en crédits d'engagement est redéployé du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) (790 millions EUR), du programme Horizon 2020 (70 millions EUR) et d'ITER (490 millions EUR). La Commission entend compenser la réduction appliquée à ITER par une hausse équivalente au cours de la période 2018-2020.

Le financement des crédits d'engagement et de paiement au profit de la plateforme européenne de conseil en investissement, s'élevant chacun à 10 millions EUR, provient quant à elle intégralement du redéploiement des crédits d'ITER.

Les députés indiquent par ailleurs que les crédits d'engagement et de paiement supplémentaires en vue de la mise en uvre du FEIS proviennent intégralement de redéploiements, ce qui laisse inchangé le montant global des crédits de paiement et d'engagement inscrits au budget 2015.

Issue des négociations : dune manière générale, les députés se félicitent qu'un accord sur le FEIS ait pu rapidement être trouvé grâce à la volonté de toutes les institutions de l'appliquer dans les plus brefs délais. Les députés soulignent que les négociations ont abouti à un meilleur résultat que la proposition initiale de la Commission.

Ils réaffirment le rôle du budget de l'Union dans la création de valeur ajoutée en mettant en commun des ressources et en veillant à un niveau élevé de synergies entre les Fonds structurels et d'investissement européens et le FEIS.

Ils se félicitent du fait qu'un montant supplémentaire de 1 milliard EUR par rapport à la proposition initiale de la Commission serait financé via la marge globale du CFP pour les engagements, provenant de marges laissées disponibles au titre des budgets 2014 et 2015, réduisant ainsi le montant devant être redéployé du MIE et d'Horizon 2020. Ils déplorent toutefois de manière générale le redéploiement à partir du MIE et d'Horizon 2020, au vu de l'importance de ces programmes pour l'emploi et la croissance en Europe. Ils appellent le Parlement à pallier ces redéploiements au cours des prochaines procédures budgétaires annuelles.

Dans la foulée, les députés réaffirment la volonté du Parlement dadopter le projet de budget rectificatif nº 1/2015 tel que modifié par le Conseil conformément à l'accord législatif sur le FEIS, étant donné sa volonté d'appliquer le FEIS dans les plus brefs délais.

Budget rectificatif 2/2015: Fonds européen pour les investissements strategiques (EFSI)

Le Parlement européen a adopté par 545 voix pour, 122 voix contre et 42 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif nº 1/2015 de l'Union européenne pour l'exercice 2015, section III Commission, accompagnant la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques et modifiant les règlements (UE) nº 1291/2013 et (UE) nº 1316/2013.

Le Parlement rappelle que ce PBR vise à transposer les modifications nécessaires à la nomenclature budgétaire, conformément à l'accord législatif sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), et à prévoir la réaffectation nécessaire de 1,36 milliard EUR en crédits d'engagement et de 10 millions EUR en crédits de paiement.

En effet, aux fins du provisionnement du fonds de garantie en 2015, un montant total de 1,35 milliard EUR en crédits d'engagement est redéployé du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) (790 millions EUR), du programme Horizon 2020 (70 millions EUR) et d'ITER (490 millions EUR). La Commission entend compenser la réduction appliquée à ITER par une hausse équivalente au cours de la période 2018-2020.

Le financement des crédits d'engagement et de paiement au profit de la plateforme européenne de conseil en investissement, s'élevant chacun à 10 millions EUR, provient quant à elle intégralement du redéploiement des crédits d'ITER.

Le Parlement indique par ailleurs que les crédits d'engagement et de paiement supplémentaires en vue de la mise en uvre du FEIS proviennent intégralement de redéploiements, ce qui laisse inchangé le montant global des crédits de paiement et d'engagement inscrits au budget 2015.

Issue des négociations : dune manière générale, le Parlement se félicite qu'un accord sur le FEIS ait pu rapidement être trouvé grâce à la volonté de toutes les institutions de l'appliquer dans les plus brefs délais. Il souligne que les négociations ont abouti à un meilleur résultat que la proposition initiale de la Commission.

Il réaffirme le rôle du budget de l'Union dans la création de valeur ajoutée en mettant en commun des ressources et en veillant à un niveau élevé de synergies entre les Fonds structurels et d'investissement européens et le FEIS. Il soutient la mobilisation de sources de financement privées et publiques supplémentaires pour les investissements consacrés aux objectifs d'une dimension européenne, en particulier en relevant les défis transfrontaliers dans des domaines tels que les infrastructures en matière d'énergie, d'environnement et de transport.

Il se félicite du fait qu'un montant supplémentaire de 1 milliard EUR par rapport à la proposition initiale de la Commission serait financé via la marge globale du CFP pour les engagements, provenant de marges laissées disponibles au titre des budgets 2014 et 2015, réduisant ainsi le montant devant être redéployé du MIE et d'Horizon 2020. Il déplore toutefois de manière générale le redéploiement à partir du MIE et d'Horizon 2020, au vu de l'importance de ces programmes pour l'emploi et la croissance en Europe. Il sengage à pallier ces redéploiements au cours des prochaines procédures budgétaires annuelles.

Dans la foulée, le Parlement adopte le projet de budget rectificatif nº 1/2015 tel que modifié par le Conseil conformément à l'accord législatif sur le FEIS, étant donné sa volonté d'appliquer le FEIS dans les plus brefs délais.

Budget rectificatif 2/2015: Fonds européen pour les investissements strategiques (EFSI)

OBJECTIF : adoption définitive du budget rectificatif n° 2/2015.

ACTE LÉGISLATIF : adoption définitive (UE, Euratom) 2015/1766 du budget rectificatif n° 2 de lUnion européenne pour lexercice 2015.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 2/2015 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 7 juillet 2015 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à créer la structure budgétaire nécessaire au provisionnement du Fonds de garantie lié au Fonds en 2015.

Conformément à ce budget rectificatif, un montant de 1,35 milliard EUR en crédits d'engagement est ainsi redéployé :

- du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) (790 millions EUR),
- du programme Horizon 2020 (70 millions EUR) et
- d'ITER (490 millions EUR).

Le financement des crédits d'engagement et de paiement au profit de la plateforme européenne de conseil en investissement, s'élevant chacun à 10 millions EUR, proviendra intégralement du redéploiement des crédits d'ITER.